

## BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

### NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Suite au vote de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace le bilan des opérations exécutées au cours de l'exercice tant en terme de dépenses que de recettes. Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit être en parfaite cohérence avec le compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité, à savoir le Trésorier Principal.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui s'analysent comme suit :

#### **Résultat de l'exercice :**

	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12/2019	Résultat net	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé fin 2019
Section de fonctionnement	1 198 193,09	961 301,37	236 891,72		236 891,72	2 208 858,67	2 445 750,39
Section d'investissement	4 073 245,16	1 522 194,01	2 551 051,15	-2 011 382,86	539 668,29	-43 792,35	495 875,94
Total du budget	5 271 438,25	2 483 495,38	2 787 942,87	-2 011 382,86	776 560,01	2 165 066,32	2 941 626,33

#### **Analyse de la section de fonctionnement :**

##### ◆ **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2019
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 087 148,48
75	Autres produits de gestion courante	20 398,28
042	Opérations d'ordre	90 646,33
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 198 193,09</b>

##### ◆ **Analyse des recettes de fonctionnement :**

La surtaxe assainissement constitue la principale recette de ce budget. Au titre de 2019, elle s'élève à 861,20 K€, correspondant à un montant par m<sup>3</sup> de 0,4424 € (inchangé depuis 2016). La surtaxe collectée permet à la Collectivité de procéder aux renouvellements réguliers du réseau mais aussi à son amélioration.

Les produits des services intègrent par ailleurs la participation à l'assainissement collectif facturée aux nouveaux usagers ayant bénéficié d'un branchement au réseau :15,48 K€,

ainsi que la contribution eaux pluviales refacturée au Budget Principal de la Ville soit 210,05 K€.

Les autres produits de gestion courante sont constitués de la quote part de prise en charge, par le délégataire, de la redevance de contrôle, telle que prévue au contrat de DSP.

◆ **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2019
011	Charges à caractère général	215 569,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 315,60
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	20 817,50
67	Charges exceptionnelles	0,00
042	Opérations d'ordre	645 599,12
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>961 301,37</b>

◆ **Analyse des dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont principalement composées de la redevance eaux pluviales versée à la SMADEC (210 K€), de la refacturation par le Budget Principal des frais de personnel affecté à la gestion de ce service (79 K€), des intérêts de la dette (21 K€), et des dotations aux amortissements (642 K€) constatées en opérations d'ordre. La redevance eaux pluviales est intégralement refacturée au Budget Principal, comme vu précédemment dans le point sur les recettes de fonctionnement.

**Analyse de la section d'investissement :**

◆ **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2019
13	Subventions d'investissement	43 074,00
106	Réserves	353 623,85
1641	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00
040	Opérations d'ordre	645 599,12
041	Opérations d'ordre patrimonial	30 948,19
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 073 245,16</b>

◆ **Analyse des recettes d'investissement :**

Le financement des investissements portés sur l'exercice a été réalisé par autofinancement, encaissement de subventions pour 43 K€ ainsi que par la mobilisation d'un emprunt de 3 000 K€ finançant entre autres, le programme d'aménagement de la ZAC Monnier, avec la réalisation d'un bassin d'orage.

◆ **Dépenses d'investissement** :

Chapitre	Désignation	Dépenses 2019
20	Immobilisations incorporelles	61 764,13
21	Immobilisations corporelles	1 138 812,51
16	Emprunts et dettes assimilées	185 222,85
27	Titres de participation	14 800,00
040	Opérations d'ordre	90 646,33
041	Opérations d'ordre patrimoniale	30 948,19
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 522 194,01</b>

◆ **Analyse des dépenses d'investissement** :

Les investissements réalisés en matière d'assainissement par la Ville sur l'exercice 2019 s'établissent à 1 215,38 K€. Ils concernent les principales opérations suivantes :

- ✓ Travaux de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur le secteur de BIOUX,
- ✓ Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Rue Alfred LACROIX,
- ✓ Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Rue de la liberté,
- ✓ Travaux d'aménagement d'un bassin d'orage sur le secteur de la ZAC Monnier,
- ✓ Travaux de remplacement et de la mise à la cote des tampons d'assainissement.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du transfert de compétence à MBA, la Ville a dû régulariser l'affectation comptable des titres détenus sur l'AFL. Initialement intégralement affectée au Budget Principal lors de la souscription de la participation au capital de l'AFL, la quote part de participation revenant au budget annexe assainissement a été réaffectée au budget pour 14,8 K€.

◆ **Focus sur la dette au 31/12/2019** :

L'endettement du budget annexe Assainissement, rapproché des comptes de gestion de la Trésorerie Principale, s'établit au 31 décembre 2019 à 4 071,42 K€ contre 1 256,64 K€ au 31 décembre 2018.

L'encours de dettes au 31 décembre 2019 est composé à hauteur de 99,67 % d'encours à taux fixe et 0,33 % d'encours à taux variable, et il n'intègre aucun emprunt classé à risque.

Au cours de l'exercice, la Ville a mobilisé un emprunt de 3 000 K€ afin de financer, entre autres, la réalisation du bassin d'orage de la ZAC Monnier.

Les remboursements du capital des emprunts effectués sur 2019 s'établissent à 185,22 K€.

Les charges financières se sont établies pour 2019 à 20,82 K€. Le taux moyen des charges financières pour l'année est de 0,71 %.

◆ **Conclusion :**

Suite au transfert de la compétence « Assainissement » à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Compte Administratif 2019 est le dernier document budgétaire présenté et arrêté par la Ville de Mâcon.

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2019 seront, conformément à la nomenclature budgétaire M49, repris au Budget Principal de la Ville au 31/12/2019 et le budget annexe sera dissous au 01/01/2020.